



# Concours Exposition Artistique

11<sup>ème</sup> SALON DES ARTISTES – du 20 Novembre au 02 Décembre 2018

## BULLETIN INSCRIPTION 2018... S'inscrire, c'est ici !

### Inscrivez-vous dès maintenant



BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE  
Concours-exposition / Document Word ou Document PDF  
[A Télécharger](#)

#### S'INSCRIRE AU CONCOURS :

Pour toute information sur votre inscription :

<http://www.atelier-des-peintres-reunis.com> ou par téléphone (04 78 85 98 55)

Le Règlement du Concours est téléchargeable en PDF également sur le site de l'A.D.P.R.

#### 1/ DEMANDE D'ADMISSION

NOM :

PRENOM :

Nom d'artiste éventuel :

Adresse, code postal, ville :

Tél. :

Courriel :

#### 2/ RENSEIGNEMENT ACTIVITE

Activité de L'artiste :

Peinture

Photo /Art numérique

Pastel

Aquarelle

Autre

Précisez (techniques, matériaux, etc.) :

#### 3/ VISUEL - ŒUVRES Proposées DANS LE CADRE EXPOSITION GENERALE + VITRINE SUR LE SITE ADPR

Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com  
Titre:  j'envoie le visuel / photo /concours.adpr.2018@gmail.com

Je souhaite exposer sur une \*page personnalisée comme vitrine marchande, l'œuvre ou les œuvres sélectionnées pour le concours du 1er Octobre jusqu'à la fin du salon et placer un texte sur mon acte créatif pour paraître sur le catalogue du Concours-Expo' 2018. (Fichier texte et photos fourni par mes soins)

\*Sous réserve d'admission par le Comité du Salon.

#### 4/ VOS INTERLOCUTEURS

Organisateur

Stéphane NAVARRO

[contact@atelier-des-peintres-reunis.fr](mailto:contact@atelier-des-peintres-reunis.fr)

Tél. : 04 78 85 98 55

Trésorière

Joëlle DESSAUX

[Jodessaux@hotmail.fr](mailto:Jodessaux@hotmail.fr)

Tél. : 04 78 68 99 84

Secrétaire

Yvon LE PIHFF

[yvoniff@gmail.com](mailto:yvoniff@gmail.com)

Tél. : 04 78 85 32 70

Les candidatures pour le Concours - Exposition 2018 sont à déposer dès maintenant

- Soit sous format numérique, « inscription en ligne » sur le site :

[www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com) / Candidature à envoyer une fois rempli via la boîte mail [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com)

- Soit par voie postale « inscription papier » / Candidature à envoyer une fois rempli à l'adresse suivante : L'Atelier des Peintres Réunis / Concours 2018 - 105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne. (Cachet de la Poste faisant foi)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : **18 Mars 2018**

Votre pouvez télécharger le Bulletin d'inscription et nous le retourner dûment rempli, par voie postale ou par courriel. \*Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels.

**BULLETIN D'INSCRIPTION** au CONCOURS à Remplir et à Envoyer dès à présent ou au plus tard le **18 mars 2018**, accompagné de 5 à 8 photos d'œuvres présentant votre travail récent, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leur dimension exacte, la technique employée et le prix de vente. Soit en inscription NUMERIQUE par e-mail à : [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com) ou Soit inscription PAPIER à envoyer par voie postale à l'adresse indiquée, avec une photo de l'artiste, un court curriculum vitae d'artiste et/ou une démarche artistique doivent être inclus dans votre envoi.

## 6/ PARTICIPATION - OPTIONS

Pour exposer, chacun des participants devra régler par deux chèques la somme de **18,00€** pour l'inscription et **69,00€** pour les frais de participation au concours (soit **87,00€ de frais fixe**)

OPTION GRATUITE N°1	UNE PAGE VITRINE « Marchande » SUR LE SITE DU CONCOURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une page personnalisée sur le site <a href="http://www.atelier-des-peintres-reunis.com">www.atelier-des-peintres-reunis.com</a> Comprenant : (fichier fourni par vos soins)</li> <li>• Vos coordonnées (Courriel, site, tél fixe et/ou portable, photo de l'artiste)</li> <li>• un texte de présentation définissant votre acte créatif</li> <li>• Une vitrine avec vos œuvres du 01 / 10 / 18 jusqu'à la fin du salon</li> <li>• Entièrement gratuit la mise en place en ligne de vos œuvre sélectionnées</li> </ul>	<p><u>Site</u> : Vitrine marchande ... <b>GRATUITE</b></p>
OPTION GRATUITE N°2	SUR LE CATALOGUE DU SALON
<p>Comprenant : (fichier fourni par vos soins)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre GRATUITE de l'artiste dans le catalogue du salon</li> <li>• Le titre, technique, médium et le prix des œuvres sélectionnées par le jury</li> <li>• Vos coordonnées ... (Adresse postale, tél fixe et/ou portable, Courriel, site)</li> </ul>	<p><u>Catalogue salon</u> : 1 Œuvre ... <b>GRATUITE</b></p>
<p><b>87,00€ de frais fixe = 18,00€ + 69,00€ à régler par 2 chèques</b> « voir : 8/ Dossier ARTISTES »</p> <p><b>FRAIS FIXE</b> (Badges, invitations, frais de sélection + participation au concours exposition VENTE) + présence dans le catalogue du salon + 1 exemplaire compris + présence dans le site du concours sur une page personnalisée.</p>	<p>A régler par chaque artiste</p> <p>▼</p> <p><b>MONTANT TOTAL TTC = 87,00 €.</b></p>

**MODE DE REGLEMENT PAR CHEQUE** libellé à l'ordre de :

L'Atelier des Peintres Réunis / Concours – 105 rue du 4 Août 69100 Villeurbanne

Cette fiche doit être remplie par chaque artiste sur les œuvres proposées à la sélection pour le Concours de l'exposition générale.

Nom : Prénom :

Nom d'artiste :

**Disciplines :** Toutes les techniques picturales sont les bienvenues sans thème imposé. Chaque artiste devra proposer 5 à 8 photos d'œuvres maximum soit par internet (format JPEG) ou soit en document photographique, sachant que notre jury retiendra :

**Attention, très important :** *Compte tenu du nombre éventuel d'artistes sélectionnés les œuvres doivent nécessairement être de taille moyenne :*

- soit **une œuvre grand format** de 92 cm maximum hors tout en largeur et de 130 cm maximum en vertical,
- soit **deux œuvres moyennes** de format inférieur ou égal à 20 F (73x60)
- soit **trois œuvres de petit format** minimum de 8F (46x38).

(En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter)

Titres des Œuvres Proposées au Salon En MAJUSCULES		Nature (huile, Photo, etc.)	Dimensions (cm)	Prix
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

Visuels (fiche 3) envoyés photos-œuvres pour la sélection à [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com) en date du : / /

**Très important :** Sur les 5 à 8 photos d'œuvres présentant votre travail récent, envoyées par vos soins et destinées à la sélection, un visuel sera publié sur le catalogue du salon.

## 8/ DOSSIER DES ARTISTES

### SELECTION SUR DOSSIER :

La sélection des artistes est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images envoyées. Le nombre de candidatures retenues se situe autour de quarante. Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels.

Les inscriptions peuvent être closes dès que le nombre fixé sera atteint.

Les candidats seront avisés en avril 2018 par courrier ou courriel de la décision du Comité du Salon. La décision du Jury est souveraine et sans appel.

### JURY DE SELECTION :

Toutes les œuvres seront soumises à notre jury.

Le montant total de l'inscription et de participation aux frais du salon s'élève à 87,00€, mais sera payé par **deux chèques séparés**, l'un de 18,00€ pour les frais d'inscription, non remboursable, l'autre de 69,00€ qui sera retourné à l'expéditeur en cas de non Sélection par le jury, avec restitution des photos.

En cas **d'admission**, les œuvres acceptées seront portées à la connaissance de l'artiste :

- **soit par email** pour les candidatures internet,
- **soit par courrier** pour les candidatures papier,

**Le Jury de Sélection se réunira le 20 avril 2018.** Passé cette date il ne sera plus possible d'examiner les éventuels dossiers en retard.

**Merci de joindre une enveloppe à votre adresse, de format et d'affranchissement suffisants pour le retour du dossier, (pas d'accusé de réception).** Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection

Je soussigné, (Nom).

(Prénom).

M'engage, en mon propre nom, certifie l'exactitude des renseignements donnés et atteste pour valider l'inscription au Concours-Expo' 2018, **d'effectuer le paiement de l'inscription et frais de participation par 2 chèques séparés, accompagnés de l'annexe N°1 remplie et signée.**

**La participation au salon, entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.**

**Aucun dossier ne sera pris en considération sans l'envoi rempli et signé de tous les documents nécessaires.**

**Clôture des inscriptions le 18 Mars 2018.** (Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi)

J'atteste, avoir pris **obligatoirement connaissance du règlement** « CONCOURS-EXPO' » sur le site : [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com) et m'engage à respecter les divers articles.

Fait à :

Le :

**Signature du candidat :**

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »).

...

**Cette fiche fait impérativement partie du dossier complet à retourner à :**

**L'Atelier des Peintres Réunis / Concours 2018 - 105, Rue du 4 Août - 69100 Villeurbanne**

**Pour toutes questions complémentaires, envoyer un mail à :  
[concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com)**

# ANNEXE N°1

(A retourner également remplir et signé)

## TABLEAU DES JOURS DE PERMANENCE

**Indiquer par une croix dans la case 3**, les jours où vous rendez disponible pendant le Concours du 11<sup>ème</sup> salon, pour assurer une présence auprès du public. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition (14h/19h) (hors lundi). Nous vous rappelons qu'un jour de permanence, au moins, **est obligatoire pour ceux qui résident à moins de 40 Km**. Il n'y aura pas de permanence à effectuer le jour du vernissage, ni le jour de retrait.

Permanence : Concours-Expo'2018		Case 3
Mardi 20 Novembre 2018	14h / 19	
Mercredi 21	14h / 19	
Jeudi 22	<b>VERNISSAGE : 18h</b>	Remise des Prix
Vendredi 23	14h / 19	
Samedi 24 Novembre	14h / 19	
Dimanche 25	14h / 19	
Mardi 27	14h / 19	
Mercredi 28	14h / 19	
Jeudi 29	14h / 19	
Vendredi 30	14h / 19	
Samedi 01/ 12	14h / 19	
<b>Dimanche 02 Décembre</b>	<b>Décrochage</b>	<b>à partir de 15h30</b>
Mardi 04 Décembre	de 9h à 12h	Fin de décrochage

Fait à :

Le :

Signature :

# REGLEMENT DU CONCOURS 2018

## ATELIER DES PEINTRES REUNIS

**IMPORTANT :** Bien prendre connaissance du règlement du concours ci-après pour profiter pleinement de l'événement. Celui-ci répond à la majeure partie de vos questions et interrogations.

**CONCOURS DE PEINTURE 2018 :** Merci à tous les artistes qui souhaitent participer au Concours - Expos' de Peinture, dessin, Photographie et des Arts numériques ou toutes autres expressions. Ce concours doté de plusieurs prix est organisé par l'Atelier des Peintres Réunis à l'ATRIUM du Centre Culturel de Villeurbanne - 234 Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne.

- DATES A RETENIR : Exposition : du 20 novembre au 02 décembre 2018 inclus  
- INSTALLATION : Dimanche 18 Novembre (*réception-installation*)  
- OUVERTURE AU PUBLIC : tous les jours de 14h00 à 19h00 - FERME le Lundi

**1 : CONCOURS / EXPOSITION GENERALE 2018 :** L'objectif du concours est de présenter des œuvres se caractérisant par la rigueur dans la recherche de qualité artistique, créativité et la maîtrise technique. De mettre en avant le talent et l'univers des artistes plasticiens en facilitant les rencontres entre les artistes et le public, favorisant ainsi les échanges. Cette manifestation souhaitant être un animateur du monde de l'art et de ses acteurs, propose à un large public de découvrir toute la diversité de l'Art sans exclusive, où l'émotion, l'originalité et la sensibilité sont les principaux critères retenus pour mettre les talents à l'honneur dans cet Exposition - Concours. Toutes les techniques picturales sont les bienvenues.

Le Concours est ouvert aux artistes de toutes tendances, sans thème imposé **résident en France métropolitaine**. Les dates du vernissage et des diverses manifestations pour le 11<sup>ème</sup> Salon, seront communiquées aux artistes sélectionnés lors de leurs admission.

**2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :** La sélection se fera sur les qualités artistiques, techniques et créatives des œuvres présentées dans le dossier de candidature. Toutes les œuvres soumises et éligibles seront jugées par un jury indépendant. Les places étant limitées, Les participations sont prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets. Chaque artiste devra proposer entre 5 à 8 photos d'œuvres maximum soit par internet (format JPEG) ou soit en document photographique, sachant que notre jury retiendra :

Attention, très important : *Compte tenu du nombre éventuel d'artistes sélectionnés les œuvres doivent nécessairement être de taille moyenne :*

- soit une œuvre grand format, de 92 cm maximum hors tout, en largeur, et de 130 cm maximum en vertical,
- soit deux œuvres moyennes de format inférieur ou égal à 20 F (73x60)
- soit trois œuvres de petit format maximum de 8F (46x38). En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter.

Deux possibilités d'inscription sont proposées aux artistes souhaitant participer au Concours-expo'

- soit sous format numérique, « inscription en ligne »

Sur le site [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com)

- soit par voie postale à l'adresse suivante : l'Atelier des Peintres Réunis / Concours - 105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne. (Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi) Pour exposer, chacun des participants devra régler par deux chèques son inscription et les frais de participation au Salon. (*Voir Art.5.3 – Modalité de paiement*)

>>> EN S'INSCRIVANT \_\_\_\_\_

Cela comprend :

- La Possibilité de participer au "Concours, Exposition Générale" (sur la base d'une surface réservée à chaque artiste exposant) + l'intégration gratuite de l'œuvre ou des œuvres sélectionnées, sur le site : [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com) d'une page Vitrine Marchande Personnalisée, avec + vos coordonnées postale, courriel, téléphonique et celui de votre site, ainsi qu'un cours texte de présentation définissant votre acte créatif (*fichier fourni par vos soins*) dans un double objectif de visibilité et de vente (*bénéficiant du trafic visiteurs avec lien en renvoi vers votre site personnel et offre de vente des « œuvres » à prix fixé par l'artiste lui-même*).
- Cela comprend également l'intégration d'une l'œuvre de l'artiste dans le Catalogue du Concours + Un Catalogue compris.

**3 : SELECTION DES ŒUVRES PARTICIPANTES A L'EXPOSITION, CONCOURS :** La sélection des artistes est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images des œuvres envoyées. Un jury de sélection décidera des œuvres accrochées et sera souverain dans son choix. Les candidats seront prévus individuellement de cette décision en avril 2018. Les candidats admis recevront un formulaire sur les œuvres sélectionnées par le jury. L'exposant s'engage à présenter obligatoirement les œuvres sélectionnées, aucun échange ultérieur ne sera possible. Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels. Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum fixé sera atteint.

**3-1 CONDITION DE PRESENTATION DES ŒUVRES PARTICIPANTES :** Peinture, Dessin, Photographie, Art numérique : Les différentes œuvres pourront être réalisées sur tous les supports classiques (toile sur châssis, carton, bristol, papier, etc....) et de toutes techniques : huile, acrylique, mixte, crayon, encre, etc. ...

**3-2 VITRINE MARCHANDE**

A réception de l'inscription des artistes, les œuvres participant au "Concours, Exposition Générale" seront mise en ligne à partir du 1er octobre 2018 sur la page "**Vitrine marchande**" du site [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com) et y resteront jusqu'à la fin du salon !!! Y seront mentionnés le Nom, titre de l'œuvre, format et support, technique et le **prix fixé par l'artiste** (*celui-ci étant le même que lors de l'exposition générale*).

Le "**plus**" : En cas de vente (via la vitrine marchande ou directement par l'artiste), l'œuvre(s) pourra être remplacée et ce jusqu'au 15 septembre 2018 dernière limite (en raison de la mise en fabrication du Catalogue du Salon). Dès la fin du Salon, les œuvres de la "vitrine marchande sur le site seront déconnectées.

**4 : ORGANISATION, ASSURANCE, ANIMATION, CATALOGUE, PRIX**

**4-1 ORGANISATION :**

- Le dépôt et l'accrochage aura lieu exclusivement pendant une journée qui précède le vernissage. Les œuvres devront porter au dos une étiquette précisant : le titre, le nom et l'adresse de l'artiste. Le piton d'accrochage devra être correctement fixé. Les aquarelles, gouaches, dessins, gravures, pastels et photographies devront être encadrés correctement et munis d'un accrochage sous peine de refus.

- Retrait des œuvres, les artistes s'engagent à être présent au moment du décrochage et sont invités à récupérer leurs œuvres aux dates et heures indiquées. Le retrait des œuvres aura lieu dans la salle d'exposition. L'association décline toute responsabilité à l'égard des œuvres non retirées dans les délais impartis.

- Lors d'une vente, cette dernière se fait uniquement entre l'exposant et l'acheteur. L'association ne percevra pas de pourcentage sur les ventes et ne pourra être tenue pour responsable de l'insolvabilité de l'acquéreur.

- Présence des Artistes : Il est demandé à chaque exposant de la région d'être présent à l'occasion du vernissage et d'assurer, si possible, un temps de présence pendant l'exposition. Voir tableau de permanence sur l'ANNEXE N°1.

**4-2 ASSURANCE :**

- Chaque exposant peut souscrire une assurance personnelle s'il le souhaite. Les organisateurs décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation, de toutes sortes y compris pendant les manutentions des tableaux. Aucune réclamation ne sera admise.

- En cas de force majeure, l'A.D.P.R. se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêt. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

- L'organisation se réserve le droit d'apporter sans préavis à ce règlement, par avenant, toutes les modifications qui seraient rendues nécessaires par les circonstances et pour une meilleure réussite de l'exposition.

**4-3 CATALOGUE D'EXPOSITION :** Pour l'édition nous avons besoin pour le catalogue du salon d'un fichier JPEG non compressé, ce seront les photos envoyées lors de l'inscription. Un exemplaire sera remis à chaque artiste. Toute erreur ou omission ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

**4-4 ATTRIBUTION DE PRIX :** Les artistes se présentent pour l'obtention d'un trophée, ainsi que de la promotion qui leur sera faite. Les trois trophées attribués récompenseront les trois œuvres finalistes.

Plusieurs prix seront également décernés lors de concours. Chaque gagnant recevra un diplôme attestant de sa participation et de son rang à l'exposition du CONCOURS. La remise officielle des Prix sera proclamée le jour du vernissage à 18h00.

**4-5 DOTATION :**

- Les 3 œuvres les mieux notées seront les 3 gagnants qui recevront un trophée
- Le gagnant pour le vote du public sera l'œuvre qui obtiendra le plus de vote.

**Article 5 : PROCEDURE INSCRIPTION / FRAIS DE PARTICIPATION / ANNULATION**

**5-1 PROCEDURE**

Téléchargez sur le site et remplissez l'inscription selon votre choix. Renvoyez votre bulletin d'inscription avec les **2 chèques** correspondant (*inscription et participation*). Clôture des inscriptions au concours le **18 mars 2018**.

Le Jury de Sélection se réunira le 20 avril 2018. Passé cette date il ne sera plus possible d'examiner les éventuels dossiers en retard. (*Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi*)

Fichier / Visuel d'une œuvre :

L'envoi postal, de votre dossier (*à l'adresse indiquée*) doit être suivi **impérativement** de l'envoi par mail d'un fichier /œuvres au format JPG à [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com)

Le Visuel des œuvres présentées à l'exposition générale, sera destiné pour le catalogue du salon, ainsi qu'à la "vitrine marchande" sur le site.

**5-2 INSCRIPTION AU CONCOURS-EXPOS' : EN LIGNE ou VOIE POSTALE**

Merci de respecter les procédures suivantes et de prendre connaissance du règlement du concours sur le site. L'inscription au concours vaut acceptation de son règlement sans aucune restriction.

**INSCRIPTION EN LIGNE : Dossier de candidature à retourner par Courriel**

1. - Le dossier d'inscription en ligne est à télécharger sur le site de l'Atelier des Peintres Réunis, nous le retourner par e-mail dûment rempli et signé à l'adresse : [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com)

2. - Documents destinés au jury de sélection :

Joindre les 5 à 8 photos numériques en format JPEG, d'œuvres récentes que vous désirez présenter, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes, la technique employée, le prix de vente et un CV sur toute votre activité artistique.

**INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE : Dossier de candidature à retourner par Courrier**

1. - Le bulletin d'inscription (*modèle à télécharger sur le site du salon*) doit être rempli et signé. Vous pouvez faire une **demande écrite** ou par mail à l'adresse indiquée pour recevoir par voie postale le dossier de candidature.

2. - Documents destinés au jury de sélection :

**Remplir et Envoyer le bulletin d'inscription**, accompagné de 5 à 8 photos d'œuvres sur papier argentique (*Bonne définition*), présentant votre travail récent, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, titre, dimensions exactes, la technique employée et le prix de vente. Joindre une photo de l'artiste et un CV sur toute votre activité artistique.

5-3 MODALITE DE PAIEMENT : - Le montant total de l'inscription et de la participation aux frais du salon s'élève à 87,00€, mais sera payé par deux chèques séparés, l'un de 18,00€ d'inscription (non remboursable), l'autre de 69,00€ pour les frais de participation, qui sera retourné à l'expéditeur en cas de non Sélection par le jury, avec restitution des photos.

Les chèques (datés et signés) doivent être envoyés par courrier à l'adresse indiquée :

- soit au moment de la candidature pour l'inscription en ligne par internet.
- soit joint au dossier d'inscription avec les photos dans le cas de candidature papier.

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte et sera renvoyé

#### ENVOYER IMPERATIVEMENT PAR COURRIER POSTALE :

À l'adresse suivante : l'Atelier des Peintres Réunis / Concours 2018  
- 105, rue du 4 Août 69100 Villeurbanne.

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé (*candidature papier*).
- Le paiement des droits et frais afférents à votre candidature avec 2 chèques séparés, accompagnés de l'annexe remplie et signée.
- L'enveloppe retour correctement affranchie à vos noms et adresse.
- En cas de non sélection le chèque des frais de participation et les photos vous seront retournés dans cette même enveloppe.

Les listes complètes récapitulatives des artistes sélectionnés seront ainsi publiées sur notre site [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com) en octobre 2018.

5-4 FRAIS DE PARTICIPATION : Ils sont inclus dans le Bulletin d'Inscription. L'inscription au concours est également ouverte aux adhérents de l'association avec les conditions indiquées sur la fiche.

*NB: Nous rappelons que les dates limites d'inscription sont impératives mais pouvant être soumises au besoin, d'un délai complémentaire de quelques jours que nous accordons à nos amis artistes retardataires et par conséquent, de la parution sur notre site, des listes de sélections qui dépendent.*

5-5 ANNULATION : Toute Inscription annulée de la part de l'artiste, pour quelque motif que se soit, entrainera la perte de 50% du versement total de la participation et des options, si l'annulation intervient 90 jours avant de la manifestation. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement si celle-ci intervient 89 jours avant la manifestation. Ce, à titre de dédommagement et mobilisation des prestations allouées.

#### 6 : LE JURY

Toutes les œuvres seront soumises à notre jury principale composé d'amateurs d'art. Le jury se réunira la première journée d'exposition pour récompenser les meilleures œuvres. Les décisions du Jury sont sans appel et n'auront pas à être justifiées. La proclamation des prix s'effectuera lors du Vernissage.

- PRIX DU PUBLIC : Ce dernier Prix est remis selon les résultats du vote du public exclusivement (*Il peut donc être possible qu'un même artiste puisse se voir remettre 2 prix*).

- Enfin et sans recours, aucun remboursement d'inscription ne pourra avoir lieu en cas de dossier incomplet, défection, œuvre non présentée ou d'annulation de l'artiste. Hormis dans certains cas exceptionnels, laisser à l'exclusive appréciation des organisateurs et uniquement en ce qui concerne le solde.

#### EN RESUME, POUR S'INSCRIRE :

- Remplir et compléter le Bulletin d'Inscription téléchargeable en divers endroits du site, sans oublier la page " ANNEXE ", et votre visuel / œuvre expédié par mail à : [concours.adpr.2018@gmail.com](mailto:concours.adpr.2018@gmail.com)

- La participation au salon, entraine l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

➤ **IMPORTANT** : Merci de prendre connaissance du règlement « Concours – Expos'2018 » celui-ci répond à la majeure partie de vos interrogations.

#### ENGAGEMENT DE L'ARTISTE :

Je m'engage sous réserve d'admission par le Comité à exposer au Concours 2018 l'œuvre(s) présentée(s) et sélectionnée(s). L'artiste déclare, avoir pris connaissance des divers articles du règlement du concours ci-dessus et en accepte les termes.

Ci-joint les 2 chèques de 18€ et 69€ libellé à l'ordre de l'association "L'Atelier des Peintres Réunis"

Ci-joint les photographies pour le jury de sélection et catalogue du salon au format JPEG. (Joindre les photos numériques par e-mail au format JPEG de bonne résolution).

Ci-joint l'enveloppe timbrée à mon nom et adresse pour la décision du jury et pour le retour du chèque des frais de participation ainsi que des photos en cas de non-sélection.

L'organisation du concours se réserve le droit d'utiliser les images des œuvres soumises afin de promouvoir son événement à travers les applications jugées nécessaires, l'exposant renonce à percevoir les droits d'auteur inhérents à ces insertions. Ainsi, le fait de s'inscrire confirme que le postulant accepte toutes les conditions de participation du concours.

Aucun dossier ne sera pris en considération sans l'envoi de tous les documents nécessaires et signés.

**Aucune expédition d'œuvres par voie postale ne pourra être acceptée.** Les œuvres non déposées, le jour aux heures indiqués, ne pourront être ni acceptées ni exposées.

#### **VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A EXPEDIER A :**

L'Atelier des Peintres Réunis / Concours 2018  
- 105 rue du 4 Août – 69100 Villeurbanne

#### Avertissement :

- 1/ Seules les candidatures complètes et conformes pourront être retenues.
- 2/ Les candidatures seront traitées par ordre d'arrivée et closes sans recours.
- 3/ Les inscriptions seront stoppées sans avertissement une fois complètes.

#### Pour les artistes participant :

**Attention** : Il est rappelé que, dans l'espace d'exposition, il ne sera pas accepté la présence de cartes de visites ou de catalogues personnels auprès des œuvres.

**BONNE CHANCE À TOUS LES ARTISTES !**

- ❖ **Seuls les fiches d'inscriptions reçus remplis avec les règlements par chèque** seront prises en compte et validés comme exposant au concours.
- ❖ L'exposant s'engage à avoir lu et accepter les termes de ce règlement du concours de peinture de la même façon que le règlement intérieur et la charte de l'association sur : [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com).

#### **DATES IMPORTANTES**

- **Date limite d'envoi des candidatures le : 18 mars 2018**
- DEPOT DES ŒUVRES : Dimanche 18 novembre 2018 -10h -12h et 14h-18h**  
**\*\*Les œuvres seront dotées d'un système d'accrochage irréprochable fournis par l'exposant, sous peine d'être refusé.**
- VERNISSAGE : Jeudi 22 Novembre 2018 à 18h00**
- RETRAIT DES ŒUVRES : Dimanche 02 décembre 2018 à partir de 15h30.**  
*Ou ... le mardi 04 décembre 2018 de 10h à 12h.*

Le :

A :

Signature de l'exposant : (Lu et approuvé)  
REGLEMENT du CONCOURS de PEINTURE

...